

---

[Imprimer](#)

## **Un nouveau parc d'activités dans la ZAC de Coupvray**

Image

---

## **Epafrance a lancé une consultation pour la construction d'un parc d'activités TPE-PME-PMI sur un terrain de 11 701 m<sup>2</sup> de superficie au sein de la ZAC de Coupvray (Seine-et-Marne).**

Sur la ZAC de Coupvray, d'une superficie de 60 ha, Epafrance conduit une opération d'aménagement pour « créer une polarité urbaine et tisser un lien entre le bourg de Coupvray et les autres secteurs du Val d'Europe ». La programmation prévoit notamment la construction de 107 000 m<sup>2</sup> de logements, 55 250 m<sup>2</sup> d'activités, de services et de commerces ainsi que de plusieurs équipements publics.

Pour la future zone d'activités économiques, l'aménageur porte « de fortes ambitions en termes de développement économique et d'emploi », avec l'objectif d'accueillir des TPE/PME/PMI grâce à une offre de solutions immobilières allant du « clé en main » au parc d'activités. Il fixe aussi des attentes en termes environnemental et de qualité architecturale.

### **Structure bois**

Dans le cadre de l'appel d'offres relatif à ce site, Epafrance précise que le programme devra proposer une structure bois dans sa conception. Au-delà de l'exigence de la loi énergie-climat de novembre 2019 de dédier 30 % des toitures aux énergies renouvelables, d'autres dispositifs visant à la performance énergétique des bâtiments seront attendus tels que la réduction de la consommation en ressources naturelles (énergie, eau, etc.), la diminution et la valorisation des déchets, la limitation de la pollution (eau, air, etc.), la réduction de l'empreinte carbone, l'utilisation de process innovants ou encore la préservation de la biodiversité.

D'autre part, la certification NF HQE bâtiment durable de Certivéa sera exigée a minima, en précisant le niveau de performance retenu.

[Plus d'informations](#)